

P.R.E.L.E

Pour Réaliser une économie
locale éthique

12/03/2019

A propos de la pêche électrique...

Pour Claire Nouvian, présidente de l'ONG Bloom, la décision de l'UE d'interdire la pêche électrique est une grande réussite. Les États membres et les représentants du Parlement européen ont décidé mercredi soir de mettre un terme définitivement à la pratique de la pêche électrique. Jusqu'alors, des exceptions aux règles européennes permettaient principalement à la flotte néerlandaise de la pratiquer. L'interdiction sera effective au 1er juillet 2021, le temps de permettre aux chalutiers de se reconverter.

La pêche électrique était largement décriée par les ONG de défense de l'environnement, accusée de tuer sans distinction la faune marine et de vider les océans. En figure de proue de la lutte contre cette pratique, l'ONG française Bloom, qui s'est battue pour parvenir à son interdiction. L'Express a demandé à Claire Nouvian, sa présidente, ce que représente cette évolution dans la législation communautaire.

L'Express : Comment accueillez-vous la décision des États membres de l'UE d'interdire la pêche électrique d'ici 2021 ? Claire Nouvian : On l'accueille très positivement, parce que c'est une énorme victoire. Lorsqu'on a commencé le combat contre cette pratique, on avait mis dans nos objectifs d'obtenir la fin des licences illégales de pêche électrique, mais même dans le meilleur des mondes on n'avait jamais pensé qu'on pourrait obtenir l'interdiction. On a quand même réussi l'impossible. Les lobbys néerlandais n'ont pas du tout compris ce qui leur est arrivé.

Après, le problème avec cette date de 2021, c'est que ça arrive tard pour les petits pêcheurs artisans. On a étudié les données des débarquements à la criée de Boulogne-sur-Mer depuis 2009, date à partir de laquelle la pêche électrique est vraiment entrée en concurrence avec eux. On s'est rendu compte que les pêcheurs artisans avaient perdu 75 % de leur volume de pêche, donc 75 % de leur revenu. Ils sont arrivés à un niveau de trésorerie si bas qu'ils ne peuvent continuer.

La victoire sera donc totale si les députés, à l'Assemblée nationale, interdisent au plus vite la pêche électrique dans les eaux territoriales françaises pour que les chalutiers néerlandais n'aient plus le droit de venir jusqu'à nos côtes. D'autre part, il faut un accompagnement financier pour les pêcheurs artisans, sinon on va perdre de nombreux métiers. Il reste donc encore des conditions à remplir pour que ce soit vraiment une victoire claire et nette.

Les Pays-Bas ont mis la pression sur la Commission européenne, en 2006, pour obtenir une exception au règlement qui interdisait les méthodes de pêche destructrices depuis 1998. Une dérogation pour la pêche électrique leur a donc été accordée à cette époque. La raison était que leurs grands chalutiers industriels perdaient de l'argent parce qu'ils ne pêchaient plus suffisamment de poissons.

Il leur fallait donc un artifice technologique pour continuer à pêcher les derniers poissons présents et ils ont obtenu, fin 2006, une exception au règlement sans aucune justification. Or nous avons démontré que cette décision entraine en contradiction avec les recommandations des scientifiques. Mais il y a eu une volonté délibérée de la Commission européenne de donner raison aux intérêts néerlandais, contre l'intérêt général.

La pêche électrique détruit l'environnement et le milieu marin. C'est catastrophique, c'est la mer brûlée. C'est du chalutage de fond, donc ça détruit tout ! Et comme ce type de pêche électrocute, il tue la vie dès ses premiers pas : les larves, les juvéniles, les oeufs, etc. sont décimés. C'est une catastrophe absolue. D'ailleurs, selon nos données, si les pêcheurs industriels continuaient avec cette pratique, ils finiraient eux-mêmes par disparaître, car à terme ils n'arriveraient plus à remplir leurs quotas à cause du manque de poisson.

Comment soutenir une pêche plus durable ?

On est en train de calculer, avec les pêcheurs artisans, l'impact de cette décision sur leur état financier. On va exiger du gouvernement français et de l'Union européenne un plan d'aide pour que ces métiers ne disparaissent pas, parce que les meilleures pratiques de pêche sont menacées de disparition.

On a des pêcheurs en France qui rejettent au maximum 6 % de leurs prises. En face, on a des Néerlandais qui rejettent jusqu'à 70 % du contenu de leurs filets. Et ce sont eux qui avaient gain de cause du point de vue de la loi depuis plus de dix ans. Il faut désormais qu'il y ait un renversement de situation très net et que l'aide publique soit vraiment destinée à préserver les petites entreprises familiales et les savoir-faire. Sinon, ils vont disparaître et on ne reviendra pas en arrière.

C'est un changement de modèle qu'il faut prôner. Si on veut préserver l'emploi, on est obligé de préserver l'environnement et la cohérence de nos choix économiques. Il faut donc s'assurer que nos subventions aident la préservation des meilleures pratiques, des emplois les plus vertueux et des entreprises qui maillent le territoire. Le nerf de la guerre, ce sont les subventions.

L'Express de 21/2/2019

05:58 Écrit par Equisetum (prê) dans [ALIMENTATION ET SOLIDARITE](#), [ARTICLES ENGAGES](#), [CITOYENNETE](#), [DES SOLUTIONS !](#), [ECONOMIE SOLIDAIRE](#), [EVOLUTION PERSONNELLE](#), [HABITER AUTREMENT](#), [L'EAU ET LA MER](#), [MEDIAS](#), [NATURE ET ENVIRONNEMENT](#), [SOCIETE COLLABORATIVE](#), [Z - SUR FACE BOOK AVEC](#)

[COOPERER AVEC PR](#) | [Lien permanent](#) | [Commentaires \(0\)](#) |  [Imprimer](#) |  [Facebook](#) |  [J'aime 0](#) |

 [Tweeter](#) |